**SYNDICAT AUTONOME DES TRAVAILLEURS DE L’INFORMATION ET DE LA CULTURE (SYNATIC)**

04 BP 8524 Ouagadougou 04 - Burkina Faso - Tél. : (226) 25 34 41 89 / 25 34 37 45 - Télécopie : (226) 25 34 37 45

Courrier électronique : synatic.info@gmail.com

**Déclaration liminaire de la conférence de presse du SYNATIC relative aux affectations arbitraires de 322 agents de la RTB et de 48 agents de Sidwaya**

Depuis le 02 mars 2020, l’opinion publique a été témoin de décisions arbitraires d’affectations d’agents publics de la RTB et de Sidwaya par le ministre de la Communication et des Relations avec le parlement.

Les chiffres sont sans précédent. En effet, 370 agents ont été sauvagement expulsés de la RTB et de Sidwaya. Des actes iniques que les premiers responsables du ministère en charge de la Communication essaient vainement de camoufler sous la qualification de « situation administrative irrégulière ».

Dans sa volonté non seulement de brouiller les pistes, d’induire l’opinion publique en erreur, mais surtout de discréditer des agents qui se sont toujours dévoués à la cause du peuple burkinabè et qui n’exigent que des médias indépendants et de qualité, la Secrétaire générale du ministère, au cours d’une conférence animée le 05 mars 2020, a relevé qu’ « *il ne s’agit nullement d’une réponse au mouvement d’humeur engagé par le SYNATIC, mouvement d’humeur en rapport avec la question du décret portant dérogation à la comptabilité publique en faveur des EPE de la Communication. Il s’agit d’un processus de régularisation de situations d’agents*». C’est de la poudre aux yeux. Le ministre en charge de la Communication a affiché dès sa prise de fonction une volonté manifeste d’en découdre avec les travailleurs des médias publics en lutte pour de meilleures conditions de vie et de travail.

Ces affectations sanctions s’inscrivent donc dans son plan machiavélique de liquidation des acquis des travailleurs, des médias publics et de leur organe de lutte qu’est le SYNATIC. Pire, la décision viole toutes les procédures relatives au processus d’affection et de détachement des agents publics de l’Etat.

Lors de la même conférence de presse, la Secrétaire générale a dit « *renouveler l’entière disponibilité du ministre en charge de la Communication et de l’ensemble de ses collaborateurs à entretenir un esprit de dialogue et de concertation*». Si ce n’est de la mauvaise foi, comment justifier que l’on prenne des décisions aussi impopulaires qu’injustes au moment où le SYNATIC est invité le 10 mars 2020 pour la reprise des discussions autour du statut dérogatoire ? Du reste, c’est le gouvernement qui a mis fin unilatéralement aux négociations le 30 décembre 2019.

Pour le SYNATIC, l’argumentaire de la Secrétaire générale du ministère cache mal, les ambitions réelles du premier responsable du département de la Communication. Le ministre Remis Dandjinou est dans une dynamique de destruction des médias publics depuis janvier 2016 date à laquelle il a été porté à la tête de ce département ministériel.

En jetant un regard sur son parcours, de septembre 2002 à décembre 2015, lors de son passage à la télévision Canal 3, cette chaine de télévision a connu de nombreuses crises. Le 9 novembre 2011, les travailleurs de Canal 3 dénonçaient les nombreux problèmes qu’ils vivaient depuis la création de la chaine en 2002. Mais en lieu et place des solutions, la chaine va subir les périodes les plus sombres de son histoire : mesures répressives allant jusqu’à la fermeture de l’organe en 2014. Les agents n’ont dû leur salut qu’au soutien indéfectible du SYNATIC pour la reprise des activités de la télévision en 2015. Le Ministre Dandjinou n’a d’ailleurs jamais digéré l’intervention du syndicat pour faire échec à son plan cynique de destruction de ce média.

Après donc avoir tenté sans succès de couler Canal 3, il a jeté son dévolu sur les médias publics. Mais les travailleurs organisés au sein du SYNATIC ont su toujours déjouer ses manœuvres sordides et restent concentrés sur leur lutte pour l’amélioration conséquente de leurs conditions de vie et de travail. La finalisation du statut dérogatoire comme phase transitoire à la société d’Etat reste et demeure notre priorité absolue. Nous ne nous laisserons pas divertir par cette énième cabale contre les vaillantes et vaillants travailleurs des médias publics. En attendant les travailleurs s’insurgent contre ces affectations arbitraires et exigent leur annulation pure et simple pour une reprise diligente des négociations.

Le SYNATIC saisit l’occasion pour appeler l’ensemble de ses militants à se mobiliser massivement pour la marche-meeting du samedi 7 mars 2020 organisée dans le cadre de la lutte unitaire des syndicats contre la baisse du pouvoir d’achat et pour l’arrêt des atteintes aux libertés démocratiques et syndicales.

*Ouagadougou, le 6 mars 2020*

Le Bureau National